

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Service sanitaire :

Dr Suzel MULLER

Médecin conseiller technique auprès du recteur de
l'académie de Nice

Marseille mercredi 16 octobre 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Qu'est-ce que le service sanitaire ?

- Le Service sanitaire est une séquence d'enseignement obligatoire définitivement intégrée dans tous les cursus des formations en santé, dès la rentrée 2018 pour certaines filières (médecine ,odontologie, pharmacie, maïeutique, soins infirmiers, et il devrait être étendu progressivement en particulier sur l'ensemble des filières des auxiliaires médicaux,
- Il est ou sera validant pour passer dans l'année supérieure et/ou obtenir son diplôme

- Il s'applique donc à tous les étudiants en santé.

- Il a nécessité son inscription par voie réglementaire dans chacune des formations,

Quelles années d'études concernées

médecine : 3^{ème} année

odontologie : 4^{ème} année

maïeutique : 4^{ème} année

masso-kinésithérapie : 3^{ème} année

soins infirmiers : 2^{ème} année

(pharmacie : 5^{ème} année)

CONTEXTE (1)

Un cadre général : la stratégie nationale de santé

Une priorité du gouvernement :

La prévention et la promotion de la santé, en réponse aux enjeux de santé publique

Des réformes récentes ou à venir sur les formations médicales et paramédicales

Lancement du service sanitaire : Février-Mars 2018

Parution des textes réglementaires : Arrêté et décret du 12/06/2018

Mise en œuvre : septembre 2018

Contexte (2)

Doit être mis en œuvre en lien avec les acteurs de la promotion et de la prévention de la santé en particulier au niveau national et local : le service sanitaire n'a pas vocation à se substituer aux actions et acteurs déjà impliqués dans le domaine de la prévention

Doit intervenir en complémentarité et en renfort de l'existant en termes de prévention

Doit s'adresser à tout public :

les administrations,

les établissements de santé et médico-sociaux (notamment les lieux de vie des personnes en situation de handicap),

les structures d'accompagnement social,

les crèches,

les PMI,

les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)),

les lieux de prise en charge judiciaire et les lieux de privation de liberté.

les publics relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

.....

Objectifs et intérêts

Modifier la formation des futurs professionnels de santé vers une approche plus préventive

Les initier à la culture de prévention et également à la maîtrise de certaines formes de méthodologie de la prévention : tous les étudiants devront exercer une mission de prévention.

Les initier à la promotion des comportements favorables à la santé.

Favoriser la pluridisciplinarité et l'inter-professionnalité chez ces étudiants

Créer un cadre de travail commun entre étudiants au service de l'inter-professionnalité en associant lors des interventions des étudiants de différentes filières, les étudiants étant repartis majoritairement en trinômes interdisciplinaires; en finalité mieux se connaître ultérieurement entre professionnels de santé, pouvant être amenés à travailler ensemble sur un même territoire

Lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé : les étudiants seront amenés à intervenir auprès de tout public

Durée et Contenu du service sanitaire

- Six semaines réparties en 3 semaines d'enseignement théorique et 3 semaines d'enseignement pratique.
- Durant les 3 semaines d'enseignement théorique : acquisition par l'étudiant en santé de connaissances générales sur la promotion de la santé, sur les déterminants de santé et leurs effets sur la santé, des compétences spécifiques à la fois pour intervenir auprès de public et en fonction de la thématique abordée.
- Durant les 3 semaines d'enseignement pratique : formation à l'utilisation d'outils spécifiques et à la démarche de projet afin de préparer, mener et évaluer l'action en faveur d'un public.

Modalités d'interventions

Convention signée entre la structure scolaire d'accueil et l'établissement d'enseignement ou de formation de l'étudiant

Grille d'évaluation renseignée par la structure scolaire d'accueil qu'elle retourne à l'établissement d'enseignement ou de formation de l'étudiant

2018/2019 : 1^{ère} année de mise en œuvre (1)

- Des instances de pilotage

- COFIL stratégique national interministériel : ministère de la santé, ministère de l'enseignement supérieur et ministère de l'éducation nationale
- COFIL stratégique régional : ARS, Rectorat , Etablissements d'enseignement en santé, Etablissements en formation santé, organisme de formation en promotion de la santé et de prévention et d'éducation à la santé, représentants des étudiants
- Groupes de travail territoriaux informels

- Publics ciblés : uniquement scolaires et étudiants (demande expresse de l'ARS)

A noter quelques exceptions où des actions ont été réalisées par des IFSI en établissements médico sociaux type EHPAD

2018/2019 : 1^{ère} année de mise en œuvre (2)

Les thématiques retenues ont été :

- l'alimentation et activité physique
- santé sexuelle pour les collèges et lycées
- addictions
- hygiène bucco dentaire

Répartition des étudiants suivant les thématiques en binômes et trinômes en favorisant l'interdisciplinarité obtenue uniquement entre étudiants en médecine, maïeutique et masso kinésithérapie.

2018/2019 : 1^{ère} année de mise en œuvre (3)

Le choix des structures scolaires d'accueil a été réalisé sur la base du volontariat.

En septembre 2018 un questionnaire à destination des chefs d'établissement scolaire et directeurs d'école a été mis en ligne. Ce questionnaire a été l'outil essentiel pour identifier les structures scolaires volontaires pour accueillir les étudiants.

Elles devaient désigner leur(s) référent(s) scolaire(s) du service sanitaire, les thématiques de prévention souhaitées, le niveau et le nombre de classes envisagées, le nombre maximal de binômes ou trinômes accueillis.

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



SERVICE SANITAIRE

Colloque « Priorité Prévention – L'affaire
de toutes les politiques publiques »

Mercredi 16 octobre 2019

Fabienne BONTEMPS

Infirmière conseiller technique auprès du recteur de
l'académie d'Aix-Marseille

Thématiques de prévention

Les actions de prévention ont privilégié les thématiques relevant d'enjeux prioritaires de prévention en santé notamment l'alimentation et l'activité physique, l'hygiène bucco-dentaire, les addictions et la santé sexuelle. Ces actions permettent de s'inscrire et de compléter l'ensemble des projets d'établissements au service d'une plus grande sensibilisation aux comportements favorables à la santé.

Bilan de l'année 2018/2019

Dans l'académie d'Aix-Marseille, 2400 étudiants formés dans 280 établissements scolaires.

La collaboration des établissements scolaires a permis la réalisation du dispositif notamment sur la ville de Marseille qui concentre le plus grand nombre d'étudiants des formations de santé.

La diffusion d'un questionnaire en mai 2019 a permis de recenser les établissements scolaires susceptibles d'accueillir les étudiants en 2019/2020 et de connaître, en autres, le choix des thématiques de prévention.

Nombre d'étudiants accueillis en 2018-2019

	Académie d'Aix-Marseille		Académie de Nice	
	IFSI	Universités	IFSI	Universités
Ecoles	491	399	394	167
Collèges	473	174	208	202
Lycées	554	162	114	38
Etablissement de l'ESR	9	55	71	191
Autres établissement	33	0	73	0
Sous total	1560	790	860	598
Total	2350		1458	

	Région académique PACA	
	IFSI	Universités
Ecoles	885	566
Collèges	681	376
Lycées	668	200
Etablissement de l'ESR	80	246
Autres établissement	106	0
Sous total	2420	1388
Total	3808	

Repères chronologiques sur la mise en œuvre du dispositif dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Janvier 2018 : rapport du professeur Loïc Vaillant « Mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé » ;

15 mai 2018 : réunion pour la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le professeur Vaillant, le recteur de la région académique, l'ARS PACA, en présence des représentants de la faculté des sciences médicales et paramédicales de Marseille, des IFSI de la région et autres partenaires ;

12 juin 2018 : publication officielle du décret (n° 2018-472) et de l'arrêté relatifs au service sanitaire des étudiants en santé ;

Juin-juillet 2018 : réunions de mise en œuvre du dispositif entre les partenaires, sous l'égide de l'ARS et de l'EN ;

Fin juin 2018 : première annonce sur le service sanitaire aux chefs d'établissements lors des réunions de bassin ;

Fin août 2018 : nouvelle annonce sur le même sujet lors des réunions de rentrée du recteur ;

3 septembre 2018 : questionnaire envoyé aux établissements (écoles, collèges, lycées) pour les solliciter en vue de l'accueil des étudiants en santé ;

Septembre 2018 : interventions des conseillers Santé rectoraux devant les étudiants des différentes filières de la Faculté ;

Octobre 2018 : transmission des informations colligées auprès des établissements volontaires à la Faculté, aux IFSI et à l'ARS, sous forme d'un tableau de bord en ligne ;

Novembre 2018 : publication EDUSCOL du « guide à l'attention des chefs d'établissements et des inspecteurs de l'Education nationale », comportant un modèle de convention pour chaque étudiant en service sanitaire ;

Novembre-décembre 2018 : travail de coordination avec la faculté pour harmoniser l'accueil des étudiants ;

Février – avril 2019 : service sanitaire effectué par les étudiants de la Faculté des sciences médicales et paramédicales dans les établissements scolaires. Les étudiants des IFSI ont opté pour un calendrier différent, variable selon les Instituts et réparti tout au long de l'année ;

Mai 2019 : questionnaire envoyé aux établissements pour obtenir des données sur le service sanitaire effectué et connaître les intentions de l'établissement d'accueillir à nouveau des étudiants à la rentrée scolaire 2019 ;

La réalisation et la réussite de la mise en œuvre de ce dispositif ont pu être possibles grâce à des partenariats entre l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé PACA, la faculté des sciences médicales et paramédicales de Marseille et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers.

Pour conclure, la Région Académique a eu le mérite d'organiser le Service Sanitaire dans un délai très contraint.

Les académies d'Aix-Marseille et Nice ont travaillé conjointement pour une convergence des pratiques malgré des organisations pédagogiques différentes dans les universités d'AMU et Nice Sophia Antipolis.

Toutes les institutions y ont participé et, en ce qui concerne nos personnels, il y a beaucoup plus de réponse manifestant une satisfaction du dispositif que l'inverse.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

